Délibération n° 6	Conseil Municipal du 22 Mai 2017
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : 8.8 - Environnement

Le Lundi 22 Mai deux mille dix-sept à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 16/05/2017

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir: 8

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) non excusé(s) :

Nombre de votants : 32 puis 33 (Mme BEAURAIN est arrivée à 19h53)

Affiché le 29/05/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE,, Monsieur Richard KASPZAK, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie DANNE,.Monsieur Edouard YDEE,

Absent (s) excusé (s) : 8

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 32 puis 33 (Madame BEAURAIN Christelle est arrivée à 19h53)

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Convention de pâturage écologique sur la commune

Rapporteur : Monsieur Lucien Bonvoisin, Adjoint

Synthèse de la délibération :	Le Conseil Municipal est invité à approuver la mise à disposition de deux terrains communaux pour l'entretien par un troupeau d'ovins.

En vue de sensibiliser la population à l'impact écologique et contribuer elle-même à ce mouvement, la Ville d'Etaples souhaite confier deux parcelles du territoire communal, dont une appartenant à Véolia, à la ferme du Lycée Agricole de Radinghem pour y mettre plusieurs moutons en pâturage à compter du printemps 2017.

Les terrains concernés de la Zone du Domaine des Près et de la Zone du Château d'Eau (propriété de Véolia) ont été choisis en fonction de l'attractivité pédagogique.

La Ville d'Etaples sur Mer assurera l'organisation du pâturage, mettra un point d'eau à disposition des moutons et sécurisera les zones dangereuses pour les animaux.

Les problèmes et les frais liés à la gestion des animaux demeurent sous la responsabilité de la ferme du Lycée Agricole de Radinghem.

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition des deux terrains communaux pour l'entretien par un troupeau d'ovins.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-jointes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions du Conseil Régional.

La délibération est adoptée par **32 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170522-del6-220517-DE

Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2017

Pour : Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*